

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **19 janvier 2010 à 19 h 30** en la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : le maire, M. François Cantin, M<sup>mes</sup> Liza Poulin, Nicole Ruel et Marie-Claude Collin, MM. Alain Portelance, Serge Paquette, Guy Frigon, Normand Dupont, Louis Lamarre et François Garand, conseillers.

Assistent également à la séance, MM. Paul Allard, directeur général, Gervais Beaulieu, directeur général adjoint, Gaston Courtemanche, directeur du Génie, Éric De La Sablonnière, directeur au développement des services urbains, Yves Meunier, directeur des Communications et Jimmy Vallée, greffier adjoint et chef de division contentieux.

Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

**Le point suivant a été retiré de l'ordre du jour :**

- 5.5 Règlement 1426 autorisant l'exécution des travaux de réfection de la chaussée et d'amélioration de drainage sur les rues d'Alma, Charbonneau, de Brôme et Marcel-Giguère, projet Domaine du coteau, et décrétant un emprunt de 1 080 000 \$ à ces fins.

**Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :**

- 4.5 Rapport du 6 janvier 2010 du directeur des Communications recommandant l'acceptation de la soumission SA-0943-P, impression des programmations des Loisirs et du développement communautaire.
- 8.3 Projet de résolution concernant l'appui de la Ville à la candidature déposée par l'organisme Popote à Roland dans le cadre du « *Prix Hommage bénévolat-Québec – édition 2010* ».
- 10.7 Rapport du 14 janvier 2010 du directeur au développement des services urbains recommandant le dépôt d'une demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour le projet de modernisation du Parc équestre.
- 10.8 Rapport du 18 janvier 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de mainlevée – 9134-3905 Québec inc. – 1007 et 1009, chemin du Plan-Bouchard.
- 10.9 Rapport du 18 janvier 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de servitude sur une partie du lot 2 324 729 – Bell Canada – boulevard d'Annecy.
- 10.10 Projet de résolution concernant la modification de la résolution 2009-10-795 – Commission de protection du territoire agricole du Québec – M. Joël Groulx.
- 10.11 Rapport du 6 janvier 2010 du greffier adjoint et chef de division contentieux recommandant le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- 10.12 Rapport du 18 janvier 2010 du directeur général adjoint recommandant le versement d'une somme au fonds spécial de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Aide humanitaire pour Haïti.
- 11.4 Rapport du 12 janvier 2010 du directeur des Finances et trésorier recommandant la vente de terrain au Manoir Blainville.

- 14.1 Rapport du 14 janvier 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant le paiement du contrat pour la location d'heures de glace au Centre d'Excellence sport Rousseau.
- 15.3 Rapport du 19 novembre 2009 du directeur des Travaux publics recommandant l'achat d'arbres pour le nouveau parc de la 37<sup>e</sup> Avenue.
- 16.17 Rapport du 26 novembre 2009 du directeur du Génie recommandant l'acceptation d'une directive de changement – préachat de bacs préfabriqués en béton pour les plantations – aménagement paysager boulevard du Curé-Labelle – soumission S 0939-PA.
- 16.18 Rapport du 14 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – travaux de réaménagement de la sortie 25 de l'autoroute 15 – soumission S 0681-1.
- 16.19 Rapport du 13 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – construction du Centre récréoaquatique – soumission S 0770.
- 17.6 Avis de motion concernant une modification au Règlement 1418 de zonage.
- a) Premier projet de règlement 1418-2 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 115, rue Alain.

<b>RÉSOLUTION... 2010-01-001</b>	<b>ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE 115, RUE ALAIN (LOT 2 656 404)</b>
--------------------------------------	--

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation *09-12-06.1* du 8 décembre 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon qu'il soit accordé au lot **2 656 404** du cadastre du Québec (*115, rue Alain*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **RÉDUIRE une marge latérale d'une résidence unifamiliale à 1,76 mètres** au lieu des 2 mètres exigés, le tout selon le Tableau des spécifications de la zone **H-128** à l'Annexe « B » du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 83, 56<sup>e</sup> Avenue Est.

**Le 19 janvier 2010.**

RÉSOLUTION...  
2010-01-002

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE  
D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
83, 56<sup>e</sup> AVENUE EST (LOT 2 655 535)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 09-12-06.2 du 8 décembre 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon qu'il soit accordé au lot **2 655 535** du cadastre du Québec (83, 56<sup>e</sup> Avenue Est), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **RÉDUIRE une marge latérale d'une résidence unifamiliale à 1,73 mètres** au lieu des 2 mètres exigés, le tout selon le Tableau des spécifications de la zone **H-144** à l'Annexe « B » du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 14, rue des Florins.

RÉSOLUTION...  
2010-01-003

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE TOTALE  
D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
14, RUE DES FLORINS (LOT 2 274 199)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 09-12-06.4 du 8 décembre 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand qu'il soit accordé au lot **2 274 199** du cadastre du Québec (14, rue des Florins), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **RÉDUIRE la marge latérale totale d'une résidence unifamiliale à 5,53 mètres** au lieu des 6 mètres exigés, le tout selon le Tableau des spécifications de la zone **H-401** à l'Annexe « B » du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**Le 19 janvier 2010.**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 699, boulevard du Curé-Labelle.

<b>RÉSOLUTION... 2010-01-004</b>	<b>ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL 699, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE (LOT 1 904 813)</b>
--------------------------------------	---

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 09-12-06.6 du 8 décembre 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance qu'il soit accordé au lot **1 904 813** du cadastre du Québec (*699, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **RÉDUIRE la marge avant d'un bâtiment commercial à 9 mètres** au lieu des 15 mètres exigés, le tout selon le Tableau des spécifications de la zone **C-256** à l'Annexe « B » du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

<b>AVIS DE MOTION... 2010-01-005</b>	<b>ACHAT MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX, AJOUT SIGNALISATION SONORE ET MODIFICATIONS DIVERSES FEUX DE CIRCULATION BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE</b>
--	--

---

M. Guy Frigon donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter **un règlement autorisant l'achat de machinerie et d'équipements municipaux pour le Service des travaux publics, l'ajout de signalisation sonore ainsi que diverses modifications à plusieurs feux de circulation du boulevard de la Seigneurie et décrétant un emprunt à ces fins.**

<b>AVIS DE MOTION... 2010-01-006</b>	<b>ENGAGEMENT PROFESSIONNELS DIVERSES ÉTUDES ET PROJETS SPÉCIAUX</b>
--	--

*Le 19 janvier 2010.*

---

M<sup>me</sup> Liza Poulin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter **un règlement autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux et décrétant un emprunt à ces fins.**

SOUMIS aux membres du conseil, l'approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 décembre 2009.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-007**

**APPROBATION PROCÈS-VERBAUX  
SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2009**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que les procès-verbaux des séances extraordinaires du **15 décembre 2009** soit approuvés par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 8 décembre 2009 du chef de division approvisionnement recommandant le rejet de la soumission SA-0940-P, acquisition de compteurs d'eau ACL Dialog 3G-DS de Master Meter.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-008**

**REJET DES SOUMISSIONS SA-0940-P**

---

**ATTENDU QUE** la division des Approvisionnements a lancé la demande de soumissions SA-0940-P pour l'acquisition de 1 500 compteurs d'eau ACL Dialog 3G-DS de Master Meter;

**ATTENDU QUE** l'administration municipale étudie sérieusement l'idée de ne plus exiger l'installation d'un compteur d'eau lors de la construction d'une nouvelle résidence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand de rejeter l'ensemble des soumissions déposées dans le cadre du dossier **SA-0940-P** pour l'acquisition de 1 500 compteurs d'eau ACL Dialog 3G-DS de Master Meter.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 6 janvier 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acceptation de la soumission SA-0947, contrat de soutien pour les véhiculaires des Services de police, de la Sécurité incendie et des travaux publics pour les années 2010 et 2011.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-009**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-0947  
CONTRAT DE SOUTIEN POUR LES VÉHICULAIRES  
DES SERVICES DE POLICE, DE LA SÉCURITÉ INCENDIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR LES ANNÉES  
2010 ET 2011**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. François Garand d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **INTER-CEL RADIO MOBILE INC.** pour l'octroi d'un contrat de soutien pour des composantes véhiculaires des Services de police, de la Sécurité incendie et des Travaux publics pour les années 2010 et 2011, le tout pour un montant n'excédant pas **71 251,22 \$ taxes incluses.**

QUE le directeur des Finances et trésorier soit autorisé à approprier cette dépense de la façon suivante :

**Le 19 janvier 2010.**

19 504,80 \$ au poste budgétaire 02-210-00-526 pour l'année 2010;  
4 876,20 \$ au poste budgétaire 02-220-00-526 pour l'année 2010;  
10 836,00 \$ au poste budgétaire 02-320-00-526 pour l'année 2010;  
19 985,20 \$ au poste budgétaire 02-210-00-526 pour l'année 2011;  
4 996,30 \$ au poste budgétaire 02-220-00-526 pour l'année 2011;  
11 052,72 \$ au poste budgétaire 02-320-00-526 pour l'année 2011.

QUE la directrice des Technologies de l'information soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 6 janvier 2010 du directeur des Communications recommandant l'acceptation de la soumission SA-0937-P, services de conception graphique de la revue municipale « *Blainville en Couleurs* » et de la « *Programmation des loisirs* ».

**RESOLUTION...**  
**2010-01-010**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-0937-P**  
**SERVICES DE CONCEPTION GRAPHIQUE**  
**DE LA REVUE MUNICIPALE « *BLAINVILLE EN COULEURS* »**  
**ET DE LA « *PROGRAMMATION DES LOISIRS* »**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **MAGMA DESIGN INC.** pour les services de conception graphique de la revue municipale « *Blainville en Couleurs* » et de la « *Programmation des loisirs* » d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, au montant de **36 571,50 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-132-00-414.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 6 janvier 2010 du directeur des Communications recommandant l'acceptation de la soumission SA-0939-P, services de consultation en communication.

**RESOLUTION...**  
**2010-01-011**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-0939-P**  
**SERVICES DE CONSULTATION EN COMMUNICATION**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **TAPAGE COMMUNICATION** pour les services de consultation en communication pour une durée d'un an, au montant de **203 175 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02-132-01-414 et 02-132-02-414.

*Après discussion sur la proposition principale, M. Louis Lamarre demande le vote.*

*M. François Garand demande la tenue d'un vote nominal sur celle-ci.*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR**      **A VOTÉ CONTRE**

**Le 19 janvier 2010.**

M<sup>me</sup> Liza Poulin  
M. Alain Portelance  
M. Serge Paquette  
M. Guy Frigon  
M. Normand Dupont  
M<sup>me</sup> Nicole Ruel  
M. Richard Perreault  
M. François Garand  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin

M. Louis Lamarre

ADOPTÉE SUR DIVISION

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 6 janvier 2010 du directeur des Communications recommandant l'acceptation de la soumission SA-0943-P, impression des programmations des Loisirs et du développement communautaire.

**RESOLUTION...  
2010-01-012**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-0943-P  
IMPRESSION DES PROGRAMMATIONS DES LOISIRS  
ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE DOMCO** pour l'impression des programmations des Loisirs et du développement communautaire, pour l'année 2010, au montant de **45 150 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-132-03-345.

*Après discussion sur la proposition principale, M. Louis Lamarre demande la tenue d'un vote nominal sur celle-ci.*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR**      **A VOTÉ CONTRE**

M<sup>me</sup> Liza Poulin  
M. Alain Portelance  
M. Serge Paquette  
M. Guy Frigon  
M. Normand Dupont  
M<sup>me</sup> Nicole Ruel  
M. Richard Perreault  
M. François Garand  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin

M. Louis Lamarre

*M. Alain Portelance soulève une question de privilège à l'encontre de M. Louis Lamarre.*

*Monsieur le maire demande à Monsieur Lamarre de retirer ses derniers propos.*

*Monsieur Lamarre refuse.*

ADOPTÉE SUR DIVISION

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1304-2 modifiant le Règlement 1304 décrétant certaines règles générales en matière de taxation foncière.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-013**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1304-2**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel que le *Règlement 1304-2 modifiant le Règlement 1304 décrétant certaines règles générales en matière de taxation foncière*, soit approuvé par ce conseil.

**Le 19 janvier 2010.**



Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **RAPPORT DU MAIRE**

## **PAROLE AU PUBLIC**

M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin quitte son siège à 20 h 9 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour et le reprend à 20 h 12.

M<sup>me</sup> Nicole Ruel quitte son siège à 20 h 21 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour et le reprend à 20 h 25.

SOU MIS aux membres du conseil, la lettre du 4 janvier 2010 du Conseil intermunicipal de transport Laurentides demandant l'acceptation des prévisions budgétaires 2010 pour le service de transport adapté et pour le service de transport régulier du conseil intermunicipal.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-017**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010  
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE  
TRANSPORT LAURENTIDES**

---

**ATTENDU QUE** le Conseil intermunicipal de transport Laurentides a dressé deux (2) budgets (*adapté et régulier*) pour l'exercice financier 2010, lesquels ont été adoptés par les villes du Conseil intermunicipal de transport Laurentides;

**ATTENDU QUE** l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19)*, applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c.C-60.1)*, dispose que les budgets du conseil doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette :

- QUE le conseil de la Ville de Blainville adopte, pour l'exercice financier 2010 du **CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES**, les budgets joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- QUE la contribution de la Ville à répartir selon les termes de l'entente constituant le **CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES** soit payée audit Conseil le premier jour du trimestre;
- QUE tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., c.D-7)*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 19 janvier 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant les changements climatiques (*Accord de Kyoto*).

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-018**

**CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**(ACCORD DE KYOTO)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Blainville est consciente des dangers liés aux changements climatiques et considère sérieuses les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (le « GIEC »);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Blainville adhère aux efforts internationaux visant à réduire la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère pouvant nuire à l'équilibre climatique;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Blainville, en tant qu'entité administrative, est engagée dans un processus d'évaluation de ses propres émissions de gaz à effet de serre dans l'objectif d'établir un plan de réduction de ses émissions, notamment à l'égard des bâtiments et des équipements motorisés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Blainville adhère aux cibles fixées par le gouvernement du Québec, ainsi qu'à la démarche de celui-ci afin de faire reconnaître internationalement les efforts de réduction de la province de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Blainville compte sur la bienveillance du gouvernement du Canada dans le cadre des négociations internationales visant à établir des cibles de réductions ambitieuses à l'échelle globale en vue d'éventuellement appliquer à l'échelle nationale les outils déterminés par la communauté internationale pour atteindre les objectifs de réduction.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance :

- **D'INTÉGRER** le préambule de la présente résolution aux dispositifs de celle-ci pour en faire partie intégrante;
- **DE CONFIRMER** l'engagement de la municipalité de Blainville à participer pleinement aux efforts de réduction des gaz à effet de serre dans l'optique d'une participation à un effort international, visant à atténuer les effets des changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ainsi qu'à collaborer avec toute instance ou tout acteur qui s'engage dans cette lutte aux changements climatiques.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'appui de la Ville à la candidature déposée par l'organisme Popote à Roland dans le cadre du « *Prix Hommage bénévolat-Québec – édition 2010* ».

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-019**

**APPUI DE CANDIDATURE**  
**POPOTE À ROLAND**  
**PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC – ÉDITION 2010**

---

**ATTENDU QUE** l'organisme **POPOTE À ROLAND** a déposé sa candidature dans le cadre du « *Prix Hommage bénévolat-Québec – édition 2010* »;

**ATTENDU QUE** depuis trente-deux (32) ans cet organisme contribue, de multiples façons, au bien-être et à la qualité de vie de nombreux citoyens de notre municipalité.

**Le 19 janvier 2010.**

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel que le conseil municipal de la Ville de Blainville donne son appui inconditionnel à la candidature déposée par l'organisme **POPOTE À ROLAND** dans le cadre du « *Prix Hommage bénévolat-Québec – édition 2010* ».

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 6 janvier 2010 de la directrice des Ressources humaines concernant la confirmation d'embauches pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2009.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-020**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHES  
16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2009**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin d'accepter le rapport d'embauches de la directrice des Ressources humaines pour la période du **16 novembre au 15 décembre 2009**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 6 janvier 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant l'embauche d'un policier temporaire.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-021**

**CONFIRMATION EMBAUCHE  
POLICIER TEMPORAIRE**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Alain Portelance de confirmer l'embauche de **M. GUYAUME BOLDUC** au poste de « *policier temporaire* » au Service de la Police, poste accrédité par l'Association des policiers et policières de Blainville inc. et ce, rétroactivement au 18 décembre 2009.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 25 novembre 2009 du directeur général adjoint recommandant l'octroi de contrats dans le cadre du nouvel aménagement du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-022**

**NOUVEL AMÉNAGEMENT  
DU 2<sup>e</sup> ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon, dans le cadre du nouvel aménagement du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, d'octroyer les contrats suivants, savoir :

- à **9001 DESIGN LTÉE**, pour l'acquisition et la livraison de deux (2) bancs pour le Centre communautaire, pour un montant de **4 591,76 \$ toutes taxes incluses**;
- à **9001 DESIGN LTÉE**, pour l'acquisition, la livraison et l'installation de mobilier pour le Service du génie, pour un montant de **15 023,42 \$ toutes taxes incluses**;
- à **HOPTIMUM ABC**, pour l'acquisition, la livraison et l'installation de mobilier pour le Service des communications, pour un montant de **14 908,96 \$ toutes taxes incluses**;

**Le 19 janvier 2010.**

et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à emprunter ces sommes à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le certificat du greffier adjoint concernant la procédure d'enregistrement tenue le 15 décembre 2009 sur le Règlement 1430.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-023**

**CERTIFICAT PROCÉDURE**  
**D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1430**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de prendre acte du dépôt du certificat du greffier adjoint concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 15 décembre 2009 sur le **Règlement 1430 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans les coûts de construction des infrastructures municipales dans une partie du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse et décrétant un emprunt de 365 000 \$ à cette fin.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*M. Serge Paquette quitte son siège à 20 h 46.*

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant un emprunt temporaire pour les fins du Règlement 1370-1 modifiant le Règlement 1370 autorisant l'exécution des travaux de construction du poste de police de Blainville au 640, boulevard du Curé-Labelle, et décrétant un emprunt de 8 995 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-024**

**EMPRUNT TEMPORAIRE**  
**RÈGLEMENT 1370-1**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter temporairement pour les fins de son *Règlement 1370-1* jusqu'à concurrence de **100 %** du montant dudit emprunt.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Normand Dupont que la Ville de Blainville emprunte une somme additionnelle de **1 005 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1370-1* en attendant la vente des obligations.

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le dépôt du procès-verbal de correction concernant une modification au Règlement 1370-1 modifiant le Règlement 1370 autorisant l'exécution des travaux de construction du poste de police de Blainville au 640, boulevard du Curé-Labelle, et décrétant un emprunt de 8 995 000 \$ à ces fins.

**Le 19 janvier 2010.**

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-025**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**  
**MODIFICATION DU RÈGLEMENT 1370-1**

---

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* qui autorise le greffier à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur cléricale évidente apparaît au troisième (3<sup>e</sup>) ATTENDU QUE de ce règlement, alors que le chiffre 1399 est inscrit en lieu et place du chiffre 1370;

**CONSIDÉRANT** qu'il apparaît évident, à la face même du règlement 1370-1, et des documents de soutien, que le règlement modifié est le règlement 1370 et non pas le règlement 1399.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Alain Portelance de prendre acte du dépôt par le greffier adjoint du procès-verbal de correction concernant une modification au **Règlement 1370-1 modifiant le Règlement 1370 autorisant l'exécution des travaux de construction du poste de police de Blainville au 640, boulevard du Curé-Labelle, et décrétant un emprunt de 8 995 000 \$ à ces fins** adopté le 17 novembre 2009.

*M. Serge Paquette reprend son siège à 20 h 49 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 13 janvier 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de renonciation à l'égard du lot 2 272 795 – 36, boulevard de la Seigneurie Est – Remorquage My-Jo inc..

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-026**

**AUTORISATION SIGNATURE**  
**ACTE DE RENONCIATION**  
**36, BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST**  
**REMORQUAGE MY-JO INC.**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont que la Ville renonce purement et simplement à tous les droits stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **718 153**.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 12 janvier 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la vente d'une partie du lot 2 322 758 – M<sup>me</sup> Martine Jacques et M. Christian Sauvé.

RÉSOLUTION...  
2010-01-027

VENTE PARTIE DU LOT 2 322 758  
M<sup>me</sup> MARTINE JACQUES ET M. CHRISTIAN SAUVÉ

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M. François Garand d'autoriser la vente à **M<sup>me</sup> MARTINE JACQUES** et **M. CHRISTIAN SAUVÉ** d'une partie du lot **2 322 758** du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 194,5 mètres carrés, pour le prix de **77,19 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables** et aux conditions énoncées dans une correspondance qui leur a été adressée le 2 novembre 2009 par le directeur des Services juridiques et greffier.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 janvier 2010 du directeur au développement des services urbains recommandant le dépôt d'une demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour le projet de modernisation du Parc équestre.

RÉSOLUTION...  
2010-01-028

PROJET DE MODERNISATION  
DU PARC ÉQUESTRE  
DEMANDE DE SUBVENTION  
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX  
INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite bonifier l'offre de services en matière de sports et de loisirs sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la région des Laurentides fait face à un déficit important au chapitre des infrastructures sportives et récréatives;

**ATTENDU QUE** depuis 2006 l'achalandage est à la hausse au Parc équestre de Blainville;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville souhaite obtenir une participation financière du gouvernement du Québec à son projet de modernisation du Parc équestre;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite développer de nouvelles activités à vocation sportive, communautaire et culturelle sur ce site;

**CONSIDÉRANT** le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du gouvernement du Québec, dont la subvention d'aide peut atteindre 50 % des coûts admissibles d'un projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon :

- a) D'AUTORISER le directeur au développement des services urbains à déposer, pour et au nom de la Ville, au **Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du gouvernement du Québec**, une demande de subvention dans le cadre de son projet de modernisation du Parc équestre;
- b) QUE la Ville de Blainville confirme au gouvernement qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;
- c) QUE le directeur au développement des services urbains soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

**Le 19 janvier 2010.**

d) QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 janvier 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de mainlevée – 9134-3905 Québec inc. – 1007 et 1009, chemin du Plan-Bouchard.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-029**

**AUTORISATION SIGNATURE  
ACTE DE MAINLEVÉE  
9134-3905 QUÉBEC INC.  
1007 ET 1009, CHEMIN DU PLAN-BOUCHARD**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Guy Frigon que la Ville de Blainville consente à la radiation pure et simple des droits résolutoires stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **11 143 400**.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 janvier 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de servitude sur une partie du lot 2 324 729 – Bell Canada – boulevard d'Annecy.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-030**

**AUTORISATION SIGNATURE  
ACTE DE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT 2 324 729  
BOULEVARD D'ANNECY – BELL CANADA**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer un acte de servitude en faveur de **BELL CANADA** sur une partie du lot **2 327 729** du cadastre du Québec, situé sur le boulevard d'Annecy, montrée au plan préparé par Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, le 13 octobre 2009, minute 109213, dossier 88-1136.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la modification de la résolution 2009-10-795 – Commission de protection du territoire agricole du Québec – M. Joël Groulx.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-031**

**MODIFICATION RÉSOLUTION 2009-10-795**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2009-10-795** adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2009, le conseil recommandait favorablement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande d'autorisation pour aliénation et utilisation à des fins autres que l'agriculture formulée par M. Joël Groulx, en date du 18 septembre 2009, relative à plusieurs terrains qu'il possède en bordure du chemin de la Côte-Saint-Louis Est;

**Le 19 janvier 2010.**

**ATTENDU QUE** dans une correspondance adressée à la municipalité en date du 7 janvier 2010, la Commission de protection du territoire agricole du Québec lui demande de modifier cette résolution pour y indiquer s'il existe ou non, sur son territoire, des espaces appropriés disponibles pour le type d'utilisation recherchée par le demandeur.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette de modifier la résolution **2009-10-795**, adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2009, par l'ajout, à la suite des **ATTENDUS**, de l'**ATTENDU** suivant :

« **ATTENDU QU'**il existe, sur le territoire de la municipalité, tant dans des secteurs desservis par les infrastructures municipales que non-desservis, de nombreux espaces disponibles où le type d'utilisation recherchée par le demandeur est permis par le Règlement de zonage de la municipalité. »

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 6 janvier 2010 du greffier adjoint et chef de division contentieux recommandant le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-032**

**DÉPÔT DIVULGATION INTÉRÊTS  
PÉCUNIAIRES MEMBRES CONSEIL**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel de prendre acte du dépôt par chacun des membres du conseil d'une déclaration de ses intérêts pécuniaires, et ce conformément à l'**article 357** de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 18 janvier 2010 du directeur général adjoint recommandant le versement d'une somme au fonds spécial de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Aide humanitaire pour Haïti.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-033**

**AIDE HUMANITAIRE POUR HAÏTI**

---

**ATTENDU** la catastrophe naturelle qui a frappé Haïti le 12 janvier dernier;

**ATTENDU QUE** l'urgence de la situation nous oblige à procéder à des actions rapides et concertées;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a décidé d'allouer la totalité des sommes recueillies auprès des municipalités à un fonds spécial destiné à la remise en état des infrastructures municipales de base détruites par le tremblement de terre en Haïti;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) incite les municipalités à contribuer au fonds spécial à raison de 0,25 \$ par citoyen.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser le versement par la Ville de Blainville d'une somme de **12 500 \$** au fonds spécial de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**, pour venir en aide aux municipalités en Haïti, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02-131-00-992**.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

**Le 19 janvier 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le dépôt du rapport des dépenses en vertu de la délégation de pouvoirs.

- a) Chèques du mois de novembre 2009;
- b) Chèques du mois de décembre 2009.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-034**

**DÉPÔT RAPPORT DES DÉPENSES**  
**DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M. Guy Frigon de prendre acte du dépôt par le directeur des Finances et trésorier de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours des mois de ***novembre et décembre 2009*** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, les rapports des 10 et 22 décembre 2009 du directeur des Finances et trésorier recommandant le paiement, à titre d'avance, d'honoraires professionnels dans le cadre du projet du Manoir Blainville.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-035**

**AUTORISATION PAIEMENT**  
**À TITRE D'AVANCE**  
**HONORAIRES PROFESSIONNELS**  
**MANOIR BLAINVILLE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette de verser, à titre d'avance à l'organisme ***MANOIR BLAINVILLE***, à la firme ***TREMBLAY L'ÉCUYER ASSOCIÉS, architectes (TLA)***, la somme de ***33 015,94 \$ taxes incluses***, à titre d'honoraires professionnels concernant des services dans le cadre du projet du *Manoir Blainville*, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *04-137-47-000*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 décembre 2009 du directeur des Finances et trésorier recommandant le paiement, à titre d'avance, d'honoraires professionnels dans le cadre du projet du Manoir Blainville.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-036**

**AUTORISATION PAIEMENT**  
**À TITRE D'AVANCE**  
**HONORAIRES PROFESSIONNELS**  
**MANOIR BLAINVILLE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette de verser, à titre d'avance à l'organisme ***MANOIR BLAINVILLE***, à la firme ***PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC.***, une somme de ***3 386,25 \$ taxes incluses***, à titre d'honoraires professionnels concernant des services dans le cadre du projet du *Manoir Blainville*, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *04-137-47-000*.

*M. Guy Frigon quitte son siège à 21 h 4 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 19 janvier 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 12 janvier 2010 du directeur des Finances et trésorier recommandant la vente de terrain au Manoir Blainville.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-037**

**ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT**  
**VENTE DE TERRAIN**  
**AU MANOIR BLAINVILLE**

---

**ATTENDU QUE** MANOIR BLAINVILLE planifie depuis deux (2) ans le projet visant l'implantation sur la 70<sup>e</sup> Avenue Ouest de logements communautaires favorisant l'amélioration des conditions de logement des familles, des personnes âgées et des personnes seules en quête de loyers plus abordables dans le cadre du Programme AccèsLogis;

**ATTENDU QUE** la Ville est propriétaire ou est sur le point de devenir propriétaire de tous les terrains sur lesquels doit se réaliser ce projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette :

- a) D'ACCEPTER l'offre d'achat présentée à la Ville par **MANOIR BLAINVILLE**, pour l'acquisition d'un terrain de 8 134,4 mètres carrés situé sur la 70<sup>e</sup> Avenue Ouest, composé des lots **2 656 218**, **2 656 219** et **2 656 220** et d'une partie des lots **2 656 217**, **2 656 221** et **2 656 373** du cadastre du Québec, laquelle offre d'achat est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- b) D'AUTORISER le directeur des Finances et trésorier à signer, pour valoir acceptation, les quatre (4) exemplaires de cette offre d'achat;
- c) D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 21 décembre 2009 de la directrice des Technologies et de l'information recommandant le renouvellement du contrat de soutien pour les applications de gestion policière et incendie pour l'année 2010.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-038**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN**  
**POUR LES APPLICATIONS DE GESTION POLICIÈRE**  
**ET INCENDIE POUR L'ANNÉE 2010**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. François Garand d'autoriser le renouvellement pour l'année 2010 du contrat d'entretien des applications de gestion policière et incendie avec la firme **EMERGENSYS**, au montant de **58 874,79 \$ taxes incluses**, d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier une dépense de **43 895,24 \$** au poste budgétaire 02-210-00-415 et une dépense de **14 979,55 \$** au poste budgétaire 02-220-00-415, et d'autoriser la directrice des Technologies de l'information à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

*M. Louis Lamarre quitte son siège à 21 h 5 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 19 janvier 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 13 janvier 2010 de la directrice des Technologies et de l'information recommandant l'acquisition de caméras véhiculaires dans les autos-patrouille du Service de la police.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-039**

**ACQUISITION DE CAMÉRAS VÉHICULAIRES**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. François Garand, dans le cadre du projet de déploiement des caméras véhiculaires dans les autos-patrouille du Service de la police :

- D'ACCEPTER la proposition de la firme **GMS TECHNOLOGIES INC.**, pour l'acquisition et l'installation de deux (2) ensembles de caméras véhiculaires, avec une garantie de deux (2) ans, au montant de **23 878,71 \$ taxes incluses**;
- D'ACCEPTER la proposition de la firme **MICROSERV INC.**, pour l'acquisition d'un commutateur Linksys, au montant de **95,94 \$ taxes incluses**;
- D'AUTORISER le directeur des Finances et trésorier à emprunter ces sommes à même le fonds de roulement pour une période de *quarante-huit (48) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 janvier 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant le paiement du contrat pour la location d'heures de glace au Centre d'Excellence sport Rousseau.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-040**

**LOCATION D'HEURES DE GLACE  
AU CENTRE D'EXCELLENCE  
SPORT ROUSSEAU**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser le paiement du contrat intervenu entre la Ville et le **CENTRE D'EXCELLENCE SPORT ROUSSEAU** pour la location de 30 heures de glace par semaine, pour la période du 4 janvier 2010 au 28 mars 2010, pour un montant total de **69 892,20 \$ taxes incluses**, lequel contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le *poste budgétaire 02-750-00-511*.

*M. Guy Frigon reprend son siège à 21 h 8 pendant la discussion de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 9 décembre 2009 du directeur des Travaux publics recommandant le paiement d'une facture relativement à des travaux d'ensemencement hydraulique au parc de la 37<sup>e</sup> Avenue Est.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-041**

**AUTORISATION DE PAIEMENT  
ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE  
PARC DE LA 37<sup>e</sup> AVENUE EST**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette d'autoriser le paiement à la compagnie **BERNARD PAYSAGISTE INC.** de la facture 4543, au montant de **1 580,25 \$ taxes incluses**, relativement à des travaux d'ensemencement hydraulique type H-1 au parc de la 37<sup>e</sup> Avenue Est, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *règlement 1411*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 19 janvier 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 décembre 2009 recommandant une modification à la signalisation routière – débarcadères à l'école Pierre-Elliott-Trudeau.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-042**                      **DÉBARCADÈRE DES AUTOBUS  
À L'ÉCOLE PIERRE-ELLIOT-TRUDEAU  
1455, RUE JEAN-PAUL-RIOPELLE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la mise en place de la signalisation appropriée, savoir :

**STATIONNEMENT 15 MINUTES**

Du lundi au vendredi – De 7 h à 17 h

Période du 25 août au 23 juin

**Rue Jean-Paul-Riopelle** (*croquis 2009-46*)

- En bordure sud, face au numéro civique 1455, sur une distance de 118 mètres, entre l'entrée et la sortie du débarcadère des autobus scolaires de l'école Pierre-Elliott-Trudeau.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 19 novembre 2009 du directeur des Travaux publics recommandant l'achat d'arbres pour le nouveau parc de la 37<sup>e</sup> Avenue.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-043**                      **ACHAT D'ARBRES  
POUR LE NOUVEAU PARC  
DE LA 37<sup>e</sup> AVENUE**

---

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Guy Frigon d'autoriser l'achat d'arbres de la compagnie **CENTRE DU JARDIN DION INC.**, au montant de **2 976,51 \$ taxes incluses**, pour boiser le nouveau parc de la 37<sup>e</sup> Avenue, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1411*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 3 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la surveillance des travaux – 101<sup>e</sup> Avenue Est.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-044**                      **ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
101<sup>e</sup> AVENUE EST**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la surveillance des travaux d'infrastructures de 1<sup>re</sup> étape (*égout sanitaire, égout pluvial, aqueduc et macadam*) pour la 101<sup>e</sup> Avenue Est, pour un montant n'excédant pas **45 934,45 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le dépôt de la compagnie *Les Associés du Nord 2006 inc.*.

**Le 19 janvier 2010.**

*M. Louis Lamarre reprend son siège à 21 h12 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 décembre 2009 du directeur du Génie concernant un mandat au Service du génie pour la surveillance des travaux – 101<sup>e</sup> Avenue Est.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-045**

**MANDAT SERVICE DU GÉNIE  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
101<sup>e</sup> AVENUE EST**

---

**ATTENDU QUE** l'entente-promoteur signée par LES ASSOCIÉS DU NORD INC. pour la réalisation des travaux d'infrastructures municipales dans la 101<sup>e</sup> Avenue Est prévoit expressément que les services professionnels qui s'y rapportent peuvent être rendus par le Service du génie de la municipalité, et ce aux mêmes coûts que ceux d'un consultant externe.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de confier au **SERVICE DU GÉNIE** de la municipalité le mandat pour la surveillance des travaux d'infrastructures de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> étapes (*bordures, macadam, pavage et éclairage routier*) pour la **101<sup>e</sup> Avenue Est**, pour un montant n'excédant pas **29 713,28 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à compenser la valeur de ces services à même le dépôt de *Les Associés du Nord inc.*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – mise à niveau du poste de pompage de la Seigneurie Ouest – soumission S 0824.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-046**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE  
DE LA SEIGNEURIE OUEST  
SOUSSION S 0824**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter les directives de changement N<sup>os</sup> TS-014 et TS-015, préparées par la firme **AECOM TECSULT INC.** dans le cadre des travaux de mise à niveau du poste de pompage sur le boulevard de la Seigneurie Ouest, pour un montant supplémentaire de **56 227,44 \$ taxes incluses**, payable à **LES ENTREPRISE DOMINIC PAYETTE LTÉE**, et dont le coût est déjà compris dans le contrat original octroyé à cette entreprise par la résolution **2009-03-212**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – réhabilitation de la conduite d'aqueduc – boulevard du Curé-Labelle – soumission S 0839.

**Le 19 janvier 2010.**

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-047**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC  
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
SOUSSION S 0839**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette d'accepter les directives de changement N<sup>os</sup> 26 à 28 en date des 29 et 30 octobre et 2 novembre 2009, au montant de **62 085,54 \$ taxes incluses**, préparées par la firme **CIMA+**, ainsi que l'ajustement des quantités finales au bordereau selon le bilan du 4 novembre 2009, représentant une somme supplémentaire nette au montant du contrat de **149 957,21 \$ taxes incluses**, le tout dans le cadre du projet de réhabilitation de la conduite d'aqueduc sur le boulevard du Curé-Labelle, payable à **DONCAR CONSTRUCTION INC.**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier la somme totale de **212 042,75 \$ taxes incluses** à même les fonds prévus au *règlement 1399*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUVIS aux membres du conseil, le rapport du 8 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – travaux d'aménagement rue Maurice-Cullen – soumission S 0834-1.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-048**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE MAURICE-CULLEN  
SOUSSION S 0834-1**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin d'accepter les directives de changement N<sup>os</sup> 1, 2 et 3 en date des 22 octobre et 12 novembre 2009, au montant de **7 224 \$ taxes incluses**, préparées par la firme **LA VIE EN VERT** dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Maurice-Cullen, payable à **LAVALLÉE & FRÈRES (1959) INC.**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier la somme de **2 144,62 \$ taxes incluses**, représentant le montant supplémentaire net au contrat octroyé, à même le *surplus accumulé*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUVIS aux membres du conseil, le rapport du 14 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour le remplacement du coffret d'éclairage dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de soccer au parc Dubreuil.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-049**

**AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER  
AU PARC DUBREUIL**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **LAURIN & LAURIN 1991 INC.** pour effectuer le remplacement du coffret d'éclairage dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de soccer au parc Dubreuil, pour un montant n'excédant pas **8 238,60 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *règlement 1397*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – travaux de bornage – rue Paul-Albert.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-050**

**AUTORISATION PAIEMENT**  
**TRAVAUX DE BORNAGE**  
**RUE PAUL-ALBERT**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette d'autoriser le paiement de la facture n<sup>o</sup> 17336 à la firme **AUDET INC., Arpenteurs-géomètres** d'une somme de **332,98 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour la mise en place d'une borne à la ligne mitoyenne séparant les numéros civiques 12 et 14 de la rue Paul-Albert, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *règlement 1405*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – poste de pompage Blainville-sur-le-Lac.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-051**

**AUTORISATION PAIEMENT**  
**POSTE DE POMPAGE**  
**BLAINVILLE-SUR-LE-LAC**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette d'autoriser le paiement à la firme **GROUPE QUALITAS INC. (Bétonsol)** d'une somme de **171,57 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour les frais de contrôles qualitatifs des matériaux pour le poste de pompage Blainville-sur-le-Lac, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *règlement 1401*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – réfection du poste de pompage sanitaire de la 43<sup>e</sup> Avenue Est.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-052**

**AUTORISATION PAIEMENT**  
**RÉFECTION POSTE DE POMPAGE SANITAIRE**  
**43<sup>e</sup> AVENUE EST**

---

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser le paiement de la facture 17049 à la firme **GROUPE QUALITAS INC. (Bétonsol)** d'une somme de **451,50 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour les frais de contrôle qualitatifs des matériaux pour la réfection du poste de pompage sanitaire de la 43<sup>e</sup> Avenue Est, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *règlement 1411*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 16 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – Poste de police – soumission S 0829.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-053**

**ACCEPTATION DEMANDES  
ET ORDRES DE CHANGEMENT  
POSTE DE POLICE – SOUMISSION S 0829**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Normand Dupont d'accepter les demandes et ordres de changement N<sup>os</sup> DOC-23 à DOC-26 en date des 1<sup>er</sup> et 9 juin et 8 juillet 2009, préparés par la firme **TREMBLAY L'ÉCUYER ASSOCIÉS**, le tout dans le cadre du projet de construction du nouveau poste de police, pour un montant supplémentaire net au contrat octroyé de **56 647,47 \$ taxes incluses**, payable à CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *règlement 1370*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – optimisation énergétique des bâtiments – Centre récréoaquatique.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-054**

**AUTORISATION PAIEMENT  
HONORAIRES PROFESSIONNELS  
OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS  
CENTRE RÉCRÉOAQUATIQUE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M. Alain Portelance d'autoriser le paiement de la facture 0126059 à la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** d'une somme de **2 666 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels dans le cadre d'un mandat visant l'optimisation énergétique des bâtiments du projet de construction du Centre récréoaquatique, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le montant de l'appui financier versé par *Hydro-Québec* dans le cadre de ce projet.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 décembre 2009 du directeur du Génie recommandant l'acceptation d'une directive de changement – installation d'un compteur d'eau – rue Paul-Bergeron – soumission S 0950.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-055**

**ACCEPTATION DIRECTIVE DE CHANGEMENT  
INSTALLATION COMPTEUR D'EAU  
RUE PAUL-BERGERON – SOUMISSION S 0950**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin d'accepter la directive de changement N<sup>o</sup> 01 en date du 11 décembre 2009, au montant de **1 329,11 \$ taxes incluses**, préparée par la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** dans le cadre du projet d'installation d'un compteur d'eau sur le réseau d'aqueduc existant dans le secteur de la rue Paul-Bergeron, payable à *ENTREPRISE DE PAVAGE DION INC.*, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier la somme de **479,16 \$ taxes incluses**, représentant le montant supplémentaire net au contrat octroyé, à même le poste budgétaire *02-413-00-645*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 19 janvier 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation d'une directive de changement – poste de pompage sanitaire boulevard Michèle-Bohec – soumission S 0849.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-056**

**ACCEPTATION DIRECTIVE DE CHANGEMENT  
POSTE DE POMPAGE – BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC  
SOU MISSION S 0849**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin d'accepter la directive de changement N° 7 en date du 15 décembre 2009, préparée par la firme **BPR-Triax** dans le cadre des travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées sur le boulevard Michèle-Bohec, pour un montant de **2 758,39 \$ taxes incluses**, payable à **NORDMEC CONSTRUCTION INC.**, dont le coût est déjà compris dans le contrat original octroyé à cette entreprise par la résolution **2008-05-449**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 janvier 2010 du directeur général adjoint recommandant l'acceptation de directives de changement – aménagement comptoir de services municipaux – secteur Fontainebleau – soumission S 0954.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-057**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
COMPTOIR DE SERVICES MUNICIPAUX  
SECTEUR FONTAINEBLEAU  
SOU MISSION S 0954**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin d'accepter les directives de changement N<sup>os</sup> AC-01 à AC-04 en date des 17 et 27 novembre 2009, préparées par la firme **YVES WOODROUGH ARCHITECTES**, le tout dans le cadre du projet d'aménagement du comptoir de services municipaux du secteur Fontainebleau, pour un montant total de **8 404,83 \$ taxes incluses**, payable à **RÉNOVACOEUR RÉNOVATION**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à emprunter cette dépense à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique – poste de pompage du boulevard de Fontainebleau.

**RÉSOLUTION...  
2010-01-058**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE  
POSTE DE POMPAGE  
BOULEVARD DE FONTAINEBLEAU**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **GROUPE QUALITAS INC.** pour la réalisation d'une étude géotechnique des conditions existantes du terrain localisé à proximité du poste de pompage d'égout sanitaire du boulevard de Fontainebleau, pour un montant n'excédant pas **4 966,50 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 19 janvier 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'imputation de dépenses à divers règlements – Service du génie.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-059**

**IMPUTATION DE DÉPENSES**  
**DIVERS RÈGLEMENTS**  
**SERVICE DU GÉNIE**

---

**ATTENDU QU'**une norme reconnue par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) veut que les salaires payés aux employés de la Ville affectés directement à l'exécution des travaux autorisés par un règlement d'emprunt puissent être imputés à ce règlement à leurs coûts réels.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à imputer aux *Règlements 1287, 1300, 1315, 1333, 1344, 1357, 1374, 1376, 1380, 1392, 1397, 1399, 1401, 1405, 1411, 1412, 1414 et 1427* le salaire payé en 2009 à certains employés municipaux du Service du génie qui ont travaillé directement à l'exécution des travaux décrétés par ces règlements, et ce pour un montant de **276 466,32 \$**, et tel que ventilé au « Tableau » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 novembre 2009 du directeur du Génie recommandant l'acceptation d'une directive de changement – préachat de bacs préfabriqués en béton pour les plantations – aménagement paysager boulevard du Curé-Labelle – soumission S 0939-PA.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-060**

**ACCEPTATION DIRECTIVE DE CHANGEMENT**  
**PRÉCHAT DE BACS PRÉFABRIQUÉS**  
**EN BÉTON POUR LES PLANTATIONS**  
**BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**  
**SOUSSION S 0939-PA**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter la directive de changement N° 1 en date du 11 novembre 2009, préparée par la firme **LA VIE EN VERT** dans le cadre du projet de préachat de bacs préfabriqués en béton pour les plantations sur le boulevard du Curé-Labelle, pour un montant supplémentaire de **8 787,89 \$ taxes incluses**, payable à **GROUPE TREMCA INC.** (*Division Con-Force de la société en commandite Armtec*), et dont le coût est déjà compris dans le contrat original octroyé à cette entreprise par la résolution **2009-06-455**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – travaux de réaménagement de la sortie 25 de l'autoroute 15 – soumission S 0681-1.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-061**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
DE LA SORTIE 25 DE L'AUTOROUTE 15  
SOUSSION S 0681-1**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter les directives de changement N<sup>os</sup> 3, 8 à 14, 17, 20 à 22, 24, 36 et 37, préparées par la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** dans le cadre des travaux de réaménagement de la sortie 25 de l'autoroute 15, pour un montant supplémentaire de **120 501,84 \$ taxes incluses**, payable à **LES ENTREPRISES GUY DESJARDINS INC.**, et dont le coût est déjà compris dans le contrat original octroyé à cette entreprise par la résolution **2007-09-690**.

*M. Serge Paquette quitte son siège à 21 h 33 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOUIS aux membres du conseil, le rapport du 13 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – construction du Centre récréoaquatique – soumission S 0770.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-062**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
CONSTRUCTION CENTRE RECRÉOAQUATIQUE  
SOUSSION S 0770**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter les directives de changement N<sup>os</sup> 1003, 1011, 1014A, 1014B, 1016, 1017, 1019, 1021, 1025 à 1027, 1035, 1041, 1052 et 1054, préparées par la firme **BPR-Triax**, le tout dans le cadre du projet de construction du Centre récréoaquatique, pour un montant supplémentaire net au contrat octroyé de **895 571,75 \$ taxes incluses**, payable à **LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC.**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

*M. Serge Paquette reprend son siège à 21 h 35 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOUIS aux membres du conseil, le second projet de règlement 1418-1 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-063**

**APPROBATION SECOND  
PROJET DE RÈGLEMENT 1418-1 P2**

---

**ATTENDU** la recommandation 2009-09-101 du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** la recommandation de la Commission de l'aménagement du territoire;

**ATTENDU QU'**en date du 15 décembre 2009, le conseil municipal adoptait le premier projet de règlement 1418-1 P1;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 19 janvier 2010 à 19 h 15.

**Le 19 janvier 2010.**

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que *le second projet de règlement 1418-1 P2 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 décembre 2009 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la rédaction et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet résidentiel « *Les Boisés du parc Équestre* ».

RÉSOLUTION...  
2010-01-064

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)  
PROJET RÉSIDENTIEL « LES BOISÉS DU PARC  
ÉQUESTRE »**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin d'autoriser la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** à déposer auprès du **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**, une demande de certificat d'autorisation, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, visant le parachèvement du développement résidentiel « *Les Boisés du Parc Équestre* ».

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 décembre 2009 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant un paiement de factures – achat d'îlots de récupération multi-matières pour les édifices municipaux.

RÉSOLUTION...  
2010-01-065

**ACHAT D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION  
MULTI-MATIÈRES POUR LES ÉDIFICES  
MUNICIPAUX – SUBVENTION DE LA  
TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance d'autoriser le paiement de la facture N° 12398 soumise par la firme **DÉCALCO DESIGN EXTRÊME (9111-0387 Qc inc.)** en date du 29 juillet 2009 d'une somme de **6 889,89 \$ taxes et frais inclus** et de la facture N° 340169 de la compagnie **LES SOUDURES GRAVEL INC.** en date du 13 juillet 2009 d'une somme de **14 222,25 \$ taxes et frais inclus**, afin de couvrir les frais de conception et d'acquisition de vingt-huit (28) îlots de récupération multi-matières pour les édifices municipaux, le tout pour un montant total de **21 112,14 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-612-00-641, et à compenser cette dépense à même la subvention de **21 000 \$** à recevoir de La Table pour la récupération hors foyer accordée à la municipalité à cet égard.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 12 janvier 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation de la mise à jour, l'inventaire des émissions corporatives de gaz à effet de serre et l'élaboration de plan d'action.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-066**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS**  
**MISE À JOUR, INVENTAIRE DES ÉMISSIONS**  
**CORPORATIVES DE GAZ À EFFET DE SERRE**  
**ET ÉLABORATION DE PLAN D'ACTION**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance de retenir les services de la firme **YHC Environnement** pour la réalisation de la mise à jour de l'inventaire corporatif des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire les émissions corporatives de GES et pour déposer, pour et au nom de la Ville de Blainville, une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) visant à couvrir un maximum de 90 % des coûts admissibles au Programme, le tout pour un montant n'excédant pas **21 105 \$ plus les taxes applicables**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-612-00-414.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-067**

**RECOMMANDATIONS PROCÈS-VERBAL**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin d'accepter les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du **12 janvier 2010** du Comité consultatif d'urbanisme.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AVIS DE MOTION...**  
**2010-01-068**

**MODIFICATION RÈGLEMENT**  
**1418 DE ZONAGE**

---

M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1418, de façon à :

- a) permettre, dans la zone **I-171**, à titre d'usage spécifiquement permis, l'usage de la classe communautaire 1 « P1-01 – Éducation »;
- b) ne plus permettre, dans la zone **I-574**, les usages de la classe industrie 2 « I2-01-08 » – Fabrication de produit chimique préparé pour l'automobile et I2-01-16 – Fabrication de produit pétrolier raffiné »;
- c) permettre, dans la zone **I-571**, les usages de la classe industrie 2;

**Le 19 janvier 2010.**

- d) ajouter aux dispositions spéciales, dans les zones **H-135, H-136, H-138, H-209, H-306, H-314, H-325, H-609 et H-610**, la disposition suivante : « Dans le cas d'une habitation unifamiliale isolée avec garage ou abri d'auto adossé, la marge latérale minimale du côté du garage ou de l'abri d'auto est fixée à un (1) mètre; le garage doit avoir un mur aveugle du côté de la ligne de lot adjacente si moins d'un mètre et cinquante centimètres (1,5) les sépare ».

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **les zones concernées**.

SOU MIS aux membres du conseil, le premier projet de règlement 1418-2 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-069**

**APPROBATION PREMIER**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 1418-2 P1**

---

**ATTENDU** les recommandations de la Commission de l'aménagement du territoire;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette que *le Premier projet de règlement 1418-2 P1 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

**QUE** ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **9 FÉVRIER 2010 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

#### **PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-070**

**FÉLICITATIONS**  
**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE**  
**BLAINVILLE/STE-THÉRÈSE**

---

Il est proposé par M. Serge Paquette et résolu unanimement que des félicitations soient adressées au **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE BLAINVILLE/STE-THÉRÈSE** pour la magnifique compétition « *La Relève* » présentée à l'Aréna de Blainville le 17 janvier 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PAROLE AU PUBLIC**

**Le 19 janvier 2010.**

**RÉSOLUTION...**  
**2010-01-071**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Normand Dupont que la séance soit levée à 22 h 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) François Cantin*

---

**MAIRE**

*(S) Jimmy Vallée*

---

**GREFFIER ADJOINT**